

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 Mars 2017

Le 1^{er} mars 2017, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 6 mars 2017 à 20 h 30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mille dix sept, le **6 mars 2017 à 20 h 30**, le Conseil Municipal de VILLERS-ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

- *Etaient présents :*

Wily DUBOS Maire, Estelle COURTEIX, Olivier BAN, Jean-Pierre BERTHELOT, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Didier De AMORIN, Clément GOELDEL, Bernard WEILER.

- *Absents excusés :*

Bernard JACQUINET, ayant donné pouvoir à Wily DUBOS,
Catherine CORDIER, ayant donné pouvoir à Estelle COURTEIX
Françoise PARANT, ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BERTHELOT.

- *Absent non excusé*

Hubert FOURNET

Présents : 9

Votants : 12

ORDRE DU JOUR :

• **DÉLIBÉRATIONS :**

08/2017 : Dans le cadre de la construction des ateliers municipaux, autoriser le Maire à signer les documents administratifs contractuels : les actes d'engagements pour chaque entreprise retenue.

09/2017 : Autorisation au Maire à faire la demande au pôle territorial de Rilly-La-Montagne d'inscrire en autorisation de programme la rénovation des voies : Rue de la Ferme (2017), rue du Chalagris (2018), et rue de la Fosse aux Près (2018).

• **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Le Conseil d'École du jeudi 2 mars 2017,
- État du chantier de remplacement du réseau d'eau potable de la rue du Voisin,
- L'actualité de la Communauté Urbaine du Grand Reims et du pôle territorial de Rilly,
- Compte rendu, par Bernard Weiler, de la réunion avec la SNCF à Germaine pour l'installation d'un bassin de rétention d'eau au dessus du tunnel de Rilly
- Implantation de jalonnements de cloisonnement sylvicole par l'ONF,
- Échange avec le Conseil Départemental dont l'objet est la circulation de transit de poids lourds en agglomération.

Le Maire ouvre la séance,

Estelle Courteix est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

08/2017 : Dans le cadre de la construction des ateliers municipaux, autoriser le Maire à signer les documents administratifs contractuels : les actes d'engagements pour chaque entreprise retenue.

La parole est donnée à Oliver Ban

Après ouverture des plis par l'architecte, la commission urbanisme et patrimoine s'est réunie le 27 février 2017. Une entreprise par lot a été retenue. Le budget global du projet est supérieur au budget prévu, la surface du bâtiment ayant été augmentée pour avoir plus de zones de stockage. Avec les aléas divers, le budget sera de 195 000 € HT

L'architecte va établir les actes d'engagement avec les entreprises puis les ordres de services. On compte une période de préparation d'un mois soit un début des travaux pour la mi-avril.

La livraison complète du projet est prévue pour l'hiver prochain.

Chaque entrepreneur établira une situation mensuelle.

Bernard Weiler pose la question du respect des délais prévus et des sanctions encourues. Olivier Ban précise que dans le cas de marchés publics, les sanctions existent mais sont limitées (1/500ème du montant du marché).

Il est procédé au vote.

POUR : 11 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0

09/2017 : Autorisation au Maire à faire la demande au pôle territorial de Rilly-La-Montagne d'inscrire en autorisation de programme la rénovation des voies : Rue de la Ferme (2017), rue du Chalagris (2018), et rue de la fosse aux près (2018).

Si nous souhaitons rénover des voies dites « communales » inscrites au « tableau vert », nous devons suivre la procédure établie par la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Nous nous inscrivons pour une autorisation de programme d'investissement qui peut être pluriannuel, et pour des crédits de paiement qui se font au moment de la réalisation du projet. Elles s'inscrivent dans la logique de la gestion pluriannuelle.

Voici le « chemin » proposé par la Communauté Urbaine :

Le Maire demande, à travers de fiches navette, de faire inscrire les rénovations souhaitées en autorisation de programme (AP). Cette fiche navette est examinée au Pôle Territorial. Si la fiche est retenue, une étude est menée. Une autorisation de programme d'investissement est retenue.

Cette étude et cette autorisation de programme passent en commission. Si elles sont acceptées, elles passent ensuite au Bureau, puis en Conseil Communautaire pour vote définitif.

Le Maire propose que soient demandées, dès maintenant, les rénovations, pour 2017, de la Rue de la Ferme (de la ferme jusqu'à la RD951). Le projet de voirie a déjà été identifié par la Communauté Urbaine et placé dans une programmation pour 2017. Il reste à le faire aboutir au plus vite en suivant la procédure.

En priorité pour 2018, la Commune proposera les rénovations de la rue de la Fosse au Près (sachant que cette voie mènera aux futurs ateliers municipaux) et de la rue du Chalagris, qui est en mauvais état.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

INFORMATIONS DIVERSES :

• Le Conseil d'École du Jeudi 2 mars 2017

Lors du dernier conseil, nous avons protesté contre la fermeture de poste de l'école de Rilly-La-Montagne. Nous nous étions alignés sur le point de vue exprimé par les parents d'élèves, à savoir être à la fois contre la fermeture du poste de Rilly et affirmer leur volonté de garder une école maternelle à Villers-Allerand, dans la mesure où les effectifs le permettront.

Messieurs Didier De Amarin, Olivier Ban ont assisté au Conseil d'École où étaient présents les Maires de Rilly-La-Montagne, Montbré (représentant la Communauté Urbaine), Villers-Allerand, les enseignants et parents d'élèves concernés, ainsi que l'Inspectrice de l'Éducation Nationale Reims Sud.

La parole est donnée à Didier De Amarin :

La séance du Conseil d'École a débuté avec un appel de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale, nous notifiant d'un report de la décision de la suppression du poste prévue à Rilly.

L'Inspectrice d'Académie n'apparaissait en rien hostile. Après exposé des différents arguments de chacun, Monsieur le Maire de Rilly se place dans un rôle de défense du pôle scolaire de Rilly, allant à l'encontre de la sauvegarde de notre école maternelle. Nous sommes finalement restés sur un statu quo.

Vendredi 3 mars, l'Académie a publié les créations et suppressions de postes pour la prochaine rentrée. Ni le pôle scolaire de Rilly, ni l'école maternelle de Villers-Allerand ne sont concernés.

• État du chantier de remplacement du réseau d'eau potable rue du Voisin

La recherche des anciennes conduites au niveau des carrefours a considérablement retardé le chantier (plus d'un mois).

Les déviations sont parfois respectées, l'indiscipline des conducteurs de voitures et de camions (qui n'ont aucune autorisation de passage) reste impressionnante. Il faudra repenser ces déviations pour la suite du chantier en juin.

• **L'actualité de la Communauté Urbaine du Grand Reims et du Pôle Territorial de Rilly-La-Montagne**

La Communauté Urbaine n'a que 8 semaines de vie, elle se cherche encore.

Une première réunion du Pôle Territorial a eu lieu le 1er Mars à Rilly. L'animateur du Pôle est Gilles Dessoye, Maire de Ville-en-Selve. Une délégation de signature lui a été donnée. Par principe, tout remonte au Pôle Territorial, les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux en particulier. Le pôle territorial (conférence territoriale + élu animateur + directeur de pôle + service) est un maillon essentiel entre les communes et la CUGR. (Communauté Urbaine du Grand Reims)

Le Syndicat Intercommunal des Energies de la Marne (SIEM) a une programmation de projets jusqu'à la mi 2018.

Nous allons recevoir une fiche rôle Maire/CU précisant les pouvoirs de police de conservation, rattachés à la Communauté Urbaine et les pouvoirs de police de circulation, restant aux communes.

Jean-Pierre Cocquelet fait partie de la commission Ressources et Wily Dubos, de la commission Services de proximité (bibliothèques, écoles, petite enfance, culture...).

Mi-mars sera présenté en commission de Finances le budget 2017.

Le Conseil Communautaire se réunit le 27 mars prochain.

Pour le périscolaire, la SOCOTEC a diagnostiqué les besoins correspondant à l'Agenda D'Accessibilité Programmé (AD'AP). Une demande de DETR est en cours, la mise en conformité est étalée sur 3 ans (fin prévue pour 2019).

Une crèche est en projet à Verzy, le permis de construire a été déposé en mai 2016, pour une ouverture prévue en 2018/2019.

Une information est faite sur les difficultés de l'association 123 Rilly qui assurait jusqu'à présent le Centre de loisirs à Rilly la Montagne et les mercredis récréatifs. Pour assurer une certaine continuité de service, il est examiné la possibilité de l'ouverture du Centre de Loisirs aux vacances de Pâques par les services du PTVCMR sur la base de ce qui se fait à Mailly Champagne.

Pour le Centre de Loisirs organisé l'été à Sillery, voir si l'accès des adolescents de notre pôle pourra toujours être envisagé cette année comme l'année précédente.

• **Compte rendu, par Bernard Weiler, de la réunion avec la SNCF à Germaine, pour l'installation d'un bassin de rétention d'eau au dessus du tunnel de Rilly en présence de représentant de la SNCF, de l'ONF, du Parc Régional, de Police Environnement, de la Commune de Germaine.**

Suite aux différentes inondations du tunnel de Rilly et du passage à niveau du Chatelet, la SNCF présente un projet déjà exposé à la commune de Germaine début février. Il s'agit d'un projet de 4 millions € pour se prémunir des crues et pour assurer seul l'entretien et la maîtrise des ouvrages (le coût de l'interruption de circulation et de remise en état s'élève à 450 k€ par jour), avec :

- la création d'un bassin de rétention de 25 000 m² sur 3 ha de la forêt domaniale (situé sur la commune de Villers) au dessus du tunnel avec pour conséquence la mise à blanc de la forêt, le

décapage du sol, le remblai par des graves, la pose d'un géotextile étanche et la clôture complète du bassin de tamponnement.

- la création d'un collecteur de 1 mètre de diamètre et de 1150 m de longueur depuis la sortie du tunnel jusqu'à un talweg puis rejoignant le cours de la Germaine, sur l'emprise SNCF.

-L'ONF trouve le projet surdimensionné et demande une réflexion approfondie et la création de deux petits bassins. Mais propose dans l'immédiat recalibrage des fossés et réfection du chemin de service

-Le Parc demande un nouveau diagnostic et n'accompagne pas ce projet.

-L'Onema (Office de l'Eau) trouve le projet judicieux dit le compte-rendu de la réunion que j'ai reçu mais ce n'est pas ce que j'ai entendu.

-La commune de Germaine est favorable

-La commune de Villers Alleraud demande à la SNCF d'entrer en relation avec la société foncière de la propriété Boudet.

La prochaine réunion à la mairie de Germaine le mercredi 5 avril 2017: le conseil, suite à cet exposé, demande à monsieur Weiler de proposer en son nom l'abandon de la réalisation du bassin tampon de 25 000 m² qui implique le déboisement de 3 ha et la mise en œuvre de solutions moins impactantes sur la forêt et moins onéreuses en séparant les eaux provenant des versants Ouest et Est, en favorisant le nettoyage et le curage des fossés, l'entretien des parties bétonnées, des buses etc. sur les domaines publics, communaux et privés par la signature de convention avec les intéressés.

• **Implantation des jalonnements de cloisonnement sylvicole par l'ONF**

Didier Dumargne nous a informé de la continuité des travaux sylvicoles par l'ONF dans la parcelle 9 avec l'implantation de jalonnements de cloisonnement pour un montant de 911,13 €.

Bernard Weiler précise, après contact ce jour avec Didier Dumargne, que l'opération est terminée. La Commune va recevoir la facture, ce qui permettra le versement de la subvention prévue.

• **Voisins Vigilants : réunion le lundi 13 mars 2017**

Suite au dernier conseil, Catherine Cordier a pris contact avec la gendarmerie de Taissy. Une première réunion d'information avec le lieutenant Mazure à destination des membres du conseil Municipal aura lieu le lundi 13 mars à 18h, à la Mairie. Il s'en suivra prochainement une réunion publique à destination de l'ensemble de la population.

• **Échange avec le Conseil Départemental sur la circulation de transit de poids lourds en agglomération**

Après de nombreux échanges, le Conseil Départemental nous conseille de faire une étude de comptage sur le nombre et le type de poids lourds traversant notre commune. Il nous encourage à étudier un mode de gestion par feux équipés de détection de poids lourds et de prendre un maître d'œuvre pour réaliser cette étude. Nous pourrions ainsi la présenter au Préfet afin de valider l'opportunité d'une mesure de limitation en longueur des véhicules traversant notre commune. Une première étude chiffrée a été demandée à la GNAT.

• **Divers :**

Une réunion de la commission Fêtes et Manifestations aura lieu le mercredi 15 mars à 18h,

La prochaine réunion de Conseil Municipal du lundi 3 avril sera consacré au vote du budget 2017,

Le Samedi 13 mai prochain, toutes les bonnes volontés sont attendues pour embellir et fleurir le village en vue des beaux jours,

Le Plan de Sauvegarde Communal est en cours de finition et sera présenté prochainement au Conseil,

Un planning est mis en place pour la tenue du bureau de vote lors des prochaines élections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22h30